

MAROC
SIXIEME PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
EVALUATION DE RAP

1. Le projet

Le sixième projet d'alimentation en eau potable au Maroc avait pour objectif sectoriel l'amélioration de la desserte en eau potable de la population ciblée par l'opération. Son objectif spécifique était i) l'augmentation de la capacité de production et de distribution des installations des villes de Benguerir, Ouarzazate, Debdou et Sidi Kacem ; ii) la sécurisation de l'alimentation en eau potable des villes de Khémisset, Tiflet et Kariat Ba Mohamed ; iii) l'amélioration de la sécurité de la distribution de Tanger et Marrakech ; iv) l'amélioration du contrôle de qualité ; et v) la préparation des projets d'assainissement pour 10 villes et centres secondaires.

Le coût total du projet avait été évalué à 49,80 millions d'UC cofinancé par la BAD à hauteur de 30 millions d'UC et l'Office national de l'eau potable (ONEP) à hauteur de 19,80 millions d'UC.

Les activités principales envisagées du projet couvraient 1) les conduites ; 2) le génie civil ; 3) les stations de pompage ; 4) les lignes électriques ; 5) les stations de surpression ; 6) les prises d'eau ; 7) le matériel de laboratoire ; 8) les équipements ; 9) l'assistance technique ; 10) la formation et 11) la supervision des travaux.

L'accord de prêt a été signé le 20 juillet 1994 et mis en vigueur le 3 février 1995, sans retard sur le délai réglementaire de 6 mois prévu aux Conditions générales. Les différentes activités ont été menées par l'Office national de l'eau potable (ONEP) en sa qualité d'emprunteur, de bénéficiaire et d'organe d'exécution du projet, avec le Gouvernement marocain comme le garant du prêt. Aux termes de l'accord de prêt, l'ONEP a désigné un coordonnateur du projet à la satisfaction de la Banque. A l'évaluation en 1994, le délai d'exécution prévisionnel était de 4 ans y compris toutes les formalités de gestion du prêt et les passations de marché. A l'achèvement, le projet a été exécuté jusqu'en 2001 soit sur une période de 6 ans. Des problèmes techniques (non indiqués dans le RAP) se sont apparus sur tous les sous-projets, 2 entreprises ont été défaillantes et la Banque porte une grande part de responsabilité dans les retards d'approbation des marchés. Le projet a subi des modifications importantes : 1) sur un financement de l'Union européenne, le centre de Debdou a été retiré du projet et remplacé celui d'Assa; 2) la réhabilitation de la filière N°2 du complexe de traitement du Bou Regreg à Rabat a été supprimée et remplacée par la réhabilitation des stations de pompage sur 2 conduites reliant le complexe du Bou Regreg à Casablanca ; 3) les ouvrages en cours de construction de la prise d'eau de Kariat Ba Mohammed ayant été emportés par une crue de l'oued, l'option fut abandonnée ; une autre option entièrement financée par l'ONEP a été retenue. Au titre des acquisitions, il est signalé que les biens et services financés par la BAD ont été acquis selon ses règles. Les délais moyens enregistrés pour le processus d'acquisition allant du lancement de l'appel d'offres à l'adjudication des marchés ont été de 9 mois.

Le projet ne comportait pas de composante de renforcement institutionnel mais la diversité des activités et leur éclatement géographique ont obligé l'ONEP à se restructurer pour faire face à ses engagements. L'ONEP a entrepris un vaste programme de restructuration axé sur les points suivants : i) la décentralisation, ii) un nouveau découpage géographique, iii) le recentrage de responsabilités et rôles de chaque direction, iv) le regroupement des fonctions selon les pôles stratégique, opérationnel et de support, v) la modernisation dans les domaines du marketing, des ressources humaines, de l'approvisionnement et de la planification. L'ONEP détient et exploite son propre centre de formation aux techniques de l'eau qui reçoit aussi des stagiaires des sociétés et organismes marocains ainsi que des stagiaires en provenance des pays d'Afrique et du Moyen Orient.

La situation financière de l'ONEP n'est pas saine malgré les augmentations de tarif accordées ; entre 1993 et 2000, le tarif moyen pondéré a subi une hausse de 11 pour cent. En 2003, une augmentation de 4,5% du tarif a été accordée à l'ONEP. La réalité des coûts n'est pas reflétée dans les tarifs pratiqués. Les arriérés dus à l'ONEP au titre des consommations des communautés urbaines s'élevaient à près de 13 mois de facturation alors que la politique tarifaire de la Banque préconise 3 mois au maximum. Le recouvrement des factures des consommations des communautés urbaines constitue le principal goulot d'étranglement de la trésorerie. Les résultats financiers sont déficitaires ; le ratio de rentabilité de l'ONEP est de moins 8,2 pour cent pour une prévision à l'évaluation de 21,1. Le ratio de liquidité est tout juste de 1,04 contre une prévision de 2,8.

Les performances financière et économique du projet sont plus modestes que celles indiquées à l'évaluation ; le TRI est passé de 14,40% à moins 0,8% tandis que le TRE est passé de 14,50% à 0%.

Quelles que soient les inadéquations des structures tarifaires, le projet a effectivement contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations-cible par un système d'encouragement à la consommation d'eau potable pour les catégories les plus vulnérables. L'impact du projet sur les populations et les sociétés bénéficiaires reste à déterminer à travers les ratios généralement admis comme le nombre de litre d'eau consommé par habitant, le nombre d'abonnés par agent et m³ d'eau distribuée, etc.

Le RAP fait expressément allusion à un impact négatif du projet sur l'environnement représenté par l'augmentation des eaux usées. Le projet n'a pas fait état d'une classification environnementale au niveau de la Banque, exercice qui n'était pas vulgarisé lors de l'évaluation du projet.

Les performances de l'Emprunteur, de la Banque et la performance globale du projet sont jugées satisfaisantes. La durabilité du projet risque d'être compromise si la situation financière de l'ONEP ne s'améliore pas.

2. Conclusions et appréciations du succès du RAP

Conclusions

Le projet a atteint ses objectifs qui étaient de garantir et de sécuriser la fourniture d'eau potable aux populations-cible. Le projet est viable sur les plans économique, financier et environnemental avec des taux internes de rentabilité deux fois moins élevés que les prévisions de l'évaluation.

Leçons et recommandations

Les leçons tirées du projet sont les suivantes :

- a. Les coûts des ouvrages indiqués dans les études des bureaux d'études extérieurs sont parfois éloignés des réalités du terrain.
- b. L'intervention de la Banque au niveau de la préparation et de la finalisation des études de faisabilité du projet a été défailante.
- c. L'insuffisance des missions de supervision a négativement agit sur les performances du projet.
- d. La tenue d'une comptabilité adéquate des fonds de la Banque et de l'ONEP permet une meilleure visibilité et une définition des coûts unitaires à intégrer dans les projets futurs.

Notation de la performance

La performance institutionnelle et la performance des Organes d'exécution sont jugées satisfaisantes. Le projet a été réalisé avec un retard de plus de 2 ans mais avec un reliquat de 45,4% ; cet écart de coût est dû entre autres, à la suppression de certaines composantes du projet initial.

La performance de l'Emprunteur est jugée satisfaisante malgré l'irrégularité de l'établissement des rapports d'avancement et du rapport de fin des travaux surtout avec le départ de l'assistance technique.

La performance des consultants est jugée satisfaisante ainsi que celle des contractants (hormis certains lots). La performance de la Banque a été jugée satisfaisante.

La performance globale du projet a été jugée satisfaisante à cause de la réalisation de ses objectifs et de l'atténuation des effets négatifs sur l'environnement.

3. RAP de l'Emprunteur et contribution au RAP de la Banque

Le RAP indique que l'Emprunteur n'a pas soumis le rapport d'achèvement des travaux.

4. Notation de la qualité du RAP

La notation du RAP s'établit à 3,00 ; le RAP est jugé satisfaisant comme indiqué en annexe 1. Il est recommandé d'entreprendre sur ce projet une mission d'évaluation des performances qui apporterait une plus-value significative en matière de validation des acquis du RAP. En plus, dans la mesure où la Banque est intervenue plusieurs fois dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Maroc, il est recommandé d'entreprendre une étude sectorielle des interventions de la Banque dans ledit secteur.

5. Degré de priorité du projet en vue d'une activité d'évaluation de performance.

Dans la mesure où la Banque est intervenue à six reprises dans le secteur de l'adduction d'eau, il est recommandé d'envisager une mission de REPP suivie d'une étude d'évaluation globale de l'assistance de la Banque dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Maroc avec les domaines de priorité et de centres d'intérêt suivants :

1. Evaluer en termes d'objectifs atteints et d'impact le degré d'adéquation, efficacité et d'efficience, les stratégies d'interventions de la Banque dans le secteur ;
2. Evaluer l'impact de la Banque sur l'évolution institutionnelle, l'amélioration des conditions de vie surtout dans les zones rurales, la prise en charge de la dimension pauvreté et la prise de conscience de la préservation de la ressource ;
3. Tirer les leçons pertinentes de l'expérience en vue de l'élaboration d'une stratégie pour les futures interventions de la Banque au Maroc dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement.

Nota Bene du 19/8/05: La Banque a procédé, en 2005, à l'évaluation de son assistance au Maroc en matière d'Alimentation en Eau Potable.

FORMULAIRE DE NOTATION DES RAP
Formulaire de notation RAP 1

Prêts N° P-MA-EAZ-002
Pays: Maroc

Intitulé : Sixième projet
d'alimentation en eau potable
Secteur : Eau et assainissement

CRITERE D'EVALUATION DU RAP	NOTATION (1 à 4 points)	OBSERVATIONS
1. Adéquation de l'analyse des finalités et de la formulation du projet, (y compris les indicateurs vérifiables, cohérence avec l'évaluation et les révisions ultérieures)	3	La matrice couvre l'essentiel des exigences; le contexte général dans lequel s'insérait le projet a été analysé. Les objectifs sectoriel et spécifique ont été clairement définis.
2. Adéquation de l'analyse de l'exécution du projet (y compris les problèmes d'acquisition, les décaissements, l'établissement de rapports de l'Emprunteur et l'évaluation du suivi des résultats de l'évaluation rétrospective)	3	Le processus d'acquisition des biens et de travaux a été analysé. Le RAP est resté muet sur les rapports d'audit des comptes du projet mais précise que les comptes de l'ONEP sont audités avant d'être présentés au Conseil d'administration; il a bien indiqué que les comptes séparés n'ont pas été tenus pour les fonds du projet.
3. Sûreté du jugement au sujet de la performance et des résultats du projet (y compris les résultats à l'exploitation, économiques et financiers et les conditions et conventions connexes et leur exécution, institutionnels, la performance des consultants, entreprises et fournisseurs et autres parties).	3	Le jugement porté sur la performance des résultats du projet sous les angles de l'exploitation, des acquis financiers, économiques, institutionnels, de la performance des fournisseurs est adéquat. Le RAP a expressément mis l'accent sur l'accomplissement des autres conditions ainsi que les conditions générales et les recommandations des politiques de la BAD en matière de ressources en eau et de tarif. Les coûts de production ne sont pas explicités.
4. Adéquation de l'analyse des incidences sociales et environnementales	3	L'analyse des acquis sociaux est adéquate. Le projet a permis d'alimenter les populations-cible dans la zone du projet sans dégradation irréversible de l'environnement.
5 Sûreté du jugement au sujet de la durabilité du projet, du plan relatif à leurs futurs programmes d'entretien et phase des opérations du projet.	3	La durabilité du projet a été analysée. Les actions futures pour consolider les acquis du projet ont été indiquées. Néanmoins, une rentabilité négative ou nulle n'arrange pas la pérennisation des acquis du projet.
6. Sûreté du jugement au sujet de la performance de la Banque, de l'Emprunteur et des cofinanciers	3	Le Jugement porté sur la Banque et l'Emprunteur est adéquat.
7. Cohérence de la notation globale avec les notations des composantes individuelles.	3	Le jugement porté sur la performance globale du projet et les composantes individuelles est cohérent.
8. Adéquation de l'analyse et de la clarté des conclusions, des leçons tirées et les recommandations	3	Les leçons tirées et recommandations formulées sont en adéquation avec l'analyse de la mise en œuvre du projet.
9. Autre (spécifier)		
Notation globale	3	Satisfaisant.

FORMULAIRE DE NOTATION DES RAP
Formulaire de notation RAP 1

OPEV et le Département-pays concerné approuvent/n'approuvent pas la notation de la performance du projet
oui/non

Approbation / Désapprobation OPEV; OPEV approuve les recommandations du RAP qui est jugé satisfaisant.

Avis du Département concerné

RAP de l'Emprunteur et contribution au RAP de la Banque (qualité du RAP de l'Emprunteur, examens des problèmes d'exécution du projet, plan des futures opérations, observations de l'Emprunteur au sujet du RAP).

Le RAP indique que l'Emprunteur n'a pas soumis à la Banque son rapport d'achèvement. Le projet de rapport de fin de travaux laissé par l'assistance technique n'a pas été finalisé. Il n'existe pas d'éléments pour conclure que le RAP de la Banque a été communiqué à l'Emprunteur pour commentaires.

Conclusion

Le RAP est jugé satisfaisant. Le projet nécessite une mission d'évaluation de performance afin de préparer les bases d'une étude sectorielle de l'eau et de l'assainissement au Maroc.

Degré de priorité du projet quant au rapport d'évaluation de performance, l'étude d'impact, l'examen par pays/secteur ou l'étude d'évaluation thématique :

- Le projet est une opération d'ajustement
- Le projet est le premier de son genre dans le sous-secteur
- Le projet fait partie d'une série et se prête à une évaluation typologique
- Le projet a des aspects innovateurs, est de grande envergure ou complexe
- Le projet a obtenu des résultats hautement satisfaisants ou largement insuffisants
- Le projet jouit d'une grande priorité en matière d'évaluation rétrospective et d'impact
- Le RAP est incomplet / peu satisfaisant
- Les examens par pays / sectoriels appellent une évaluation de performance
- Etudes thématiques ou spéciales (spécifier)

Etude sectorielle de l'eau et de l'assainissement au Maroc

Questions d'intérêt spécial dans le rapport d'évaluation de performance :

- a) Revue des autres conditions du prêt, des conditions générales d'intervention de la Banque et de la conditionnalité relative à la tenue d'un compte spécial pour les fonds du projet.
- b) Viabilité et durabilité du projet.
- c) La restructuration de l'ONEP

Mesure / décision de suivi :

Préparer la mission du REPP et définir le contour de l'étude sectorielle de l'eau et de l'assainissement au Maroc. Introduire cette étude dans le programme stratégique d'OPEV afin d'offrir une matière à réflexion au Groupe de travail sur l'eau en plus de l'étude sur le financement des projets d'adduction d'eau et la revue de l'expérience de la Banque en matière de financement de l'hydraulique villageoise.